

*Date de dépôt : 27 avril 2020*

## **Rapport**

**de la commission des transports chargée d'étudier le projet de loi de M<sup>me</sup> et MM. Pierre Bayenet, Jocelyne Haller, Jean Batou modifiant la loi sur la biodiversité (LBio) (M 5 15) (Pour que vive la nature en ville – créons 500 espaces de biodiversité et d'arborisation dans la zone dense du canton)**

*Rapport de majorité de M. Christo Ivanov (page 1)*

*Rapport de minorité de M. Pierre Vanek (page 36)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Christo Ivanov**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des transports a étudié le projet de loi en question lors de ses séances du 28 janvier et des 18 et 25 avril 2020 sous la présidence de M. Thierry Cerutti. La commission des transports a été assistée par : M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, DI ; M. David Favre, directeur général des transports, DI ; M. Guy Schrenzel, secrétaire général adjoint, DI ; M. Alexandre Prina, directeur planification, DI ; M. Gérard Widmer, direction Arve-Lac, DI.

Les procès-verbaux de cette séance ont été rédigés par M. Vincent Moret et M<sup>me</sup> Tina Rodriguez.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté aux travaux de la commission des transports.

## **Présentation de M. Pierre Bayenet, auteur**

M. Bayenet indique que ce projet de loi vise à remettre en question l'espace dévolu au béton et à trouver une façon de verdir la ville. La protection de l'environnement a évolué ces derniers temps. Il faut traiter l'entier de la planète comme un écosystème qui doit accommoder tant l'être humain que les autres espèces.

Cela appelle la nécessité de créer des espaces en terrain bâti et en milieu urbain. Le milieu urbain présente pour complexité le fait que beaucoup de gens doivent l'utiliser. La biodiversité passe souvent au second, voire au troisième plan.

Pour redonner une place à la biodiversité, il est possible par exemple de renaturer les places publiques. Cela pourrait sembler simple, mais ce n'est pas le cas. La plupart des places publiques servent de parking souterrain, comme à Plainpalais ou encore à la place Saint-Antoine. Il est possible de végétaliser les trottoirs. Il a cité un exemple à ce propos à Paris, mais cette dernière solution est peu réaliste à Genève car, sous les trottoirs, passent toutes les canalisations.

En réalité, la seule solution qui reste concerne les places de stationnement. Plein de questions se posent. Il faut se demander si ces espaces seront clôturés ou non. Il ne répond pas à ces questions, mais cela devra être résolu au moment de la mise en œuvre. Il faut donner la possibilité aux communes de faire ces changements.

C'est un projet qui apporte un petit élément de réponse à un problème majeur. C'est une solution concrète qui aborde le fond du problème, à savoir déterminer à qui il faut prendre pour donner de l'espace à la biodiversité.

Un commissaire (UDC) relève que certains aménagements sont peu glorieux, notamment en ville de Genève.

M. Bayenet confirme que des projets ont négligé l'aspect de la biodiversité. Il faut prendre de l'espace aux habitants et aux piétons mais également aux places de stationnement. Il faut que tout le monde y mette du sien. Il part du principe que les communes sont de bonne volonté.

Un commissaire UDC demande l'avis de M. Bayenet concernant le projet de Rive.

M. Bayenet relève que, si le projet aboutit, il est prévu qu'il y ait de la végétalisation. L'idée est plutôt de trouver des espaces de stationnement où l'on est en pleine terre afin de planter des arbres. Il aimerait que les gens qui doivent appliquer cette loi trouvent des endroits ayant une certaine profondeur disponible afin de planter des arbres.

Un commissaire (PLR) remarque qu'il a abordé ce sujet dans une question écrite urgente. Puisqu'il y a des tas de choses sous le béton, il demande s'il a envisagé la possibilité des plantations hors-sol.

M. Bayenet explique qu'aux Pays-Bas des petites forêts sur des petites parcelles se font beaucoup. C'est une possibilité pour Genève.

Un commissaire (EAG) indique qu'il apprécie ce projet de loi. Il demande combien de places de stationnement seraient concernées et donc quelle surface serait concernée par ce projet de loi.

M. Bayenet indique qu'il y aurait environ 500 places concernées soit 5000 m<sup>2</sup>.

Un commissaire (EAG) demande si l'on ne pourrait pas être plus ambitieux.

M. Bayenet indique que c'est un projet pilote. Si dans 5 ans tout le monde est heureux du résultat, il sera heureux de proposer d'en faire plus.

Une commissaire (S) demande s'il y a vraiment de la pleine terre sous les places de stationnement. Elle relève également que les places de stationnement sont à proximité d'immeubles et se demande comment les arbres pourront se développer normalement.

M. Bayenet explique que le but est de faire cela là où il y a le moins de canalisations. La Ville de Genève a étudié cette question et ils ont démontré que c'était sous la chaussée que c'était le mieux pour planter des arbres sans qu'il y ait des problèmes avec les racines. Concernant le conflit entre les arbres et les immeubles, ce sont des questions de mises en œuvre techniques et ils trouveront sans problèmes les arbres adéquats.

Un commissaire (PDC) relève que si un tel projet de loi devait passer, il y aurait certainement un référendum du TCS, et ce commissaire demande ce qu'il en pense.

M. Bayenet indique que les communes concernées sont Genève et Carouge. Il est parti du principe que les communes ont la volonté de végétaliser la ville. C'est peut-être naïf de sa part. Ce serait intéressant de les entendre. Il serait possible de modifier l'art. 13A pour les autoriser à convertir et non pas les obliger à faire cela. Concernant le TCS, il relève que le grand enjeu de ce projet de loi et de savoir ce qu'ils sont prêts à donner à la biodiversité.

Un commissaire (PLR) se demande si ce projet de loi ne concerne pas la mauvaise loi. Il ne croit pas qu'il soit possible de créer de la biodiversité en ville au sens de cette loi. Ce ne sera de toute façon pas le cas en plantant

quelques arbres. La biodiversité peut se retrouver dans la campagne et la forêt, mais pas entre deux voitures en ville.

M. Bayenet pense qu'il y a du sens dans son projet de loi. Le quai Ernest-Ansermet serait par exemple un endroit idéal pour parvenir à cet objectif.

Un commissaire (PLR) demande s'il pense créer de la biodiversité en agrandissant cet endroit de 2 mètres.

M. Bayenet confirme cela. C'est une forme de contribution à la biodiversité et cela joue un rôle.

Un commissaire (PLR) relève que la voie publique est limitée. Toutefois les besoins des uns et des autres font que les demandes sont très importantes, tant de la part des TPG, que des cyclistes ou encore des enfants et des automobilistes. Il n'est pas possible de tout faire sur le même espace. Il demande s'il préfère la fluidité et la sécurité ou la biodiversité.

M. Bayenet confirme qu'il faut faire des choix, mais son postulat est qu'il faut des endroits pour la biodiversité. Il faut apprendre à créer de tels espaces. Augmenter les transports publics ou créer des bandes cyclables n'est pas suffisant pour parvenir à cet objectif.

Un commissaire (PLR) demande s'il donne une priorité à la fluidité des transports publics ou à la biodiversité.

M. Bayenet dit que ce sont deux priorités.

Un commissaire (PLR) estime que le terme « biodiversité » est inadéquat. Il souhaite visiblement plutôt une végétalisation de la ville. Vouloir la végétalisation de la ville est un projet que beaucoup peuvent accepter. Il a l'impression que ce projet de végétalisation va être handicapé, car les places de stationnement sont ciblées. Il se demande s'il ne faudrait pas laisser un peu de liberté de manœuvre aux communes.

M. Bayenet rétorque que les communes ont le droit de végétaliser de nombreux espaces. Ce qui n'est pas encore possible aujourd'hui ce sont les places de stationnement.

Une commissaire (PLR) pense que la biodiversité peut trouver sa place en ville mais à certains endroits seulement. Elle demande des précisions concernant l'entretien de ces espaces.

M. Bayenet indique que, si l'Etat est propriétaire, cela ne devrait pas changer le régime d'entretien. Ce dernier ne pourra toutefois pas être créé sans son accord.

Un commissaire (MCG) demande comment il explique la plage des Eaux-Vives, la gare des Eaux-Vives, la minéralité des gares du CEVA et encore bien plus de nouveaux projets. Il est d'accord qu'il faut ramener du

végétal en ville, mais avant de parler de sa vision des places de stationnement, il demande s'il ne faudrait pas avoir une politique générale sur les grands projets.

M. Bayenet indique ne pas être d'accord concernant la plage des Eaux-Vives, car une lagune a été mise en place. Il pense effectivement que dans la conception future des PLQ, il faut intégrer ces notions de végétalisation.

Un commissaire (MCG) revient sur l'exemple du quai Ernest-Ansermet. Il est étonné qu'il veuille mettre les arbres du côté où il y a déjà des arbres et qu'il ne souhaite pas plutôt les mettre de l'autre côté. Il aimerait comprendre au travers de cet exemple comment il a pensé cela.

M. Bayenet rappelle que son projet de loi ne prévoit pas de planter les arbres là où les places de stationnement se situent. Il est possible de les planter à quelques mètres, donc par exemple de l'autre côté de la route.

Un commissaire (MCG) demande si, dans le lot de 4000 places qu'il est prévu de supprimer, il ne serait pas possible de prendre quelques places.

M. Bayenet indique que cela vise exclusivement à la fluidité des transports publics et de la mobilité douce. Il ne pense donc pas que cela doit entrer là-dedans.

### ***Discussion interne***

Un commissaire (Ve) demande s'il est pertinent de garder ce texte au sein de cette commission et s'il ne serait pas pertinent de la transmettre à la commission de l'environnement.

Un commissaire (PDC) souhaitait intervenir dans le même sens.

Un commissaire (PLR) indique ne pas être d'accord avec ce qui vient d'être dit. Cela aurait un impact énorme sur les places de stationnement. Cela touche aussi au compromis sur la LMCE. En plus de cela, ce projet de loi concerne une modification de la LaLCR.

Un commissaire (UDC) abonde dans le sens de ces propos.

Un commissaire (EAG) partage l'avis contraire et estime que c'est plus généralement à la commission d'aménagement de traiter de ce projet de loi.

Un commissaire (MCG) pense que c'est relativement mixte. Ils devraient étudier tous les problèmes liés au stationnement et peut-être ensuite envisager une séance conjointe avec la commission d'aménagement.

Une commissaire (S) estime que l'aménagement à l'avantage d'avoir la vision la plus globale. C'est exactement ce que la commission d'aménagement fait pendant ses séances. Le pire qui pourrait être fait serait

de commencer le traitement ici et de le continuer dans ou avec une autre commission.

Un commissaire (PDC) estime que cela touche le stationnement et qu'il faut à tout le moins auditionner le département.

Le président met aux voix l'audition du département. La majorité des commissaires accepte.

Le président met aux voix l'audition de l'office cantonal des paysages et des forêts. La majorité des commissaires accepte.

Une commissaire (S) rappelle que le Bureau avait préavisé le traitement de ce projet par la commission d'aménagement. Cette position du Bureau a été remise en cause et il y a eu un vote en plénière qui a fait aboutir ce projet de loi dans cette commission.

### **Audition de M<sup>me</sup> Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)**

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga aimerait amener quelques éléments factuels. Il y a 30% de zone urbaine, 45% de zone agricole, la forêt qui représente 12% et le lac 13% du canton. Pour ce qui est des besoins des arbres, l'espace en sous-sol est nécessaire et c'est pour cette raison qu'il est plus difficile de planter des arbres en zone urbaine. L'âge moyen des arbres en ville est situé autour d'une quarantaine d'années. Un arbre en plein potentiel peut atteindre 120 ans en moyenne, avant la diminution de ses capacités.

Certains arbres en ville ne peuvent se développer comme en pleine nature. La situation en surface ou au sous-sol doit être abordée, car elle est essentielle et détermine si des arbres peuvent être plantés et quels types d'arbres peuvent l'être.

L'arbre a besoin d'espace pour se développer correctement. Il ne pourra se développer de la même manière en ville et en zone rurale. La réverbération des bâtiments, les poussières ou la pollution expliquent le fait que les arbres ne pourront se développer aussi bien en ville qu'à la campagne. Ces éléments urbains perturbent les arbres. C'est le cas aussi des réseaux situés sous la terre ou des particules fines, qui peuvent mettre les arbres en grande difficulté dans l'espace urbain.

Au niveau des fosses de plantation, il faut un minimum d'espace de 9 m<sup>3</sup>. Ce minimum est imposé pour que l'arbre puisse se développer en zone urbaine. Si un arbre à grand développement doit être planté, il faut des fosses de 100 m<sup>3</sup>. L'idéal est évidemment que l'arbre soit planté en pleine terre. Les

facteurs qui peuvent influencer la durée de vie d'un arbre sont à prendre en compte ainsi que les contraintes qui existent au niveau des aménagements.

En ville, les arbres vivent dans un certain stress sachant que leur espace racinaire est restreint sous la terre. Plus la fosse est grande en sous-sol, plus la durée de vie de l'arbre augmentera. Il y a des exigences techniques par rapport au sol et même si l'on enlève le goudron, le sol n'est pas d'une très bonne qualité en zone urbaine par rapport au sol naturel.

La stratégie d'arborisation a été présentée le 20 janvier dernier et est encore en cours d'élaboration. Elle sera finalisée dans quelques mois, mais ce projet permet déjà de voir les éventuels développements qui pourraient être faits en zone urbaine. Il conviendra de développer des modèles, des guides et de bons exemples pour l'arborisation en ville, sur la base des leviers identifiés.

En effet, les arbres présents peuvent être gênés par des constructions voire doivent être abattus lorsqu'il y a des projets de nouveaux quartiers ou des aménagements routiers, etc. Il est important de voir ce que l'on peut faire pour améliorer la présence des arbres, notamment lorsque des infrastructures comme le CEVA sont créées. Il convient de déterminer comment faire en sorte que des espaces de pleine terre soient disponibles. Cela questionne sur la place des parkings, sur les accès aux quartiers, etc. L'objectif est de maintenir autant que possible ces zones de pleine terre.

Il convient de trouver des moyens pour conserver les arbres et faire en sorte de les conserver notamment dans la phase de chantier. Un inventaire historique des arbres a été fait en 1976 et 182 000 arbres avaient été recensés à l'époque. 109 000 sont restés depuis 1976 et 127 700 arbres ont été recensés depuis 2005. Il y a donc actuellement 237 000 arbres et l'on estime que, hors forêt, il y a entre 450 000 et 500 000 arbres sur le canton. Le but est à présent d'identifier toutes les potentialités d'arborisation.

L'objectif est une mise en œuvre rapide. La stratégie d'arborisation devrait être finalisée dans la première moitié de cette année. Au niveau de la ville, les typologies des tissus sont étudiées (rives, écoles, rues, parcs, etc.) pour voir où les futurs arbres pourront être plantés ainsi que pour identifier les moyens à mettre en place pour déployer les leviers d'action permettant d'atteindre les objectifs.

Toute une série de réseaux souterrains empêchent les arbres de se développer en ville. La canopée, soit la couverture par les arbres, est de 23% dans le canton de Genève et l'aire urbaine est à 25% par exemple. Les espaces publics ont généralement une canopée de qualité plus importante.

Plusieurs zones sont étudiées dans la stratégie d'arborisation. C'est le cas notamment du Vieux-Carouge, du parc des Acacias et de Vézenaz-Village. Les différents leviers qui peuvent être actionnés sont les suivants : il faudrait acquérir des propriétés foncières pour pouvoir arboriser des zones qui peuvent l'être, libérer des espaces de stationnement, réorganiser des voies de circulation et affecter des voies à la mobilité douce, introduire un coefficient de densité de pleine terre et un coefficient d'arborisation. Il convient également de planifier et réorganiser les réseaux en fonction de l'arborisation.

L'aspect conservation a aussi toute son importance et fait partie du projet pour maintenir en bonne santé les arbres qui sont déjà présents. Plusieurs mesures sont proposées. Il convient de rappeler que les mesures ne sont pas encore validées et que c'est en primeur que les réflexions en cours sont livrées actuellement à la commission.

Il y aurait des possibilités de travailler plus étroitement avec le DIP et l'office cantonal des bâtiments par exemple, pour arboriser davantage certaines zones. Les trottoirs sans réseaux pourraient également être la cible pour une arborisation dans les secteurs prioritaires. Les réseaux sont souvent sous les trottoirs pour éviter de devoir fermer des rues en cas d'entretien.

Une cartographie des sous-sols existe et peut être utilisée afin de déterminer les zones qui sont adéquates et celles qui ne le sont pas.

Elle rappelle que les arbres marquants nécessitent des fosses plus importantes que les 9 m<sup>3</sup> imposés, mais plutôt des zones de 100 m<sup>3</sup>.

L'étude qui est faite est en lien avec différents quartiers afin de reproduire les études sur la même typologie de quartier. Sur Meyrin, rue de la Prulay, une étude de l'organisation du tissu du quartier a été faite, les arbres présents ont été recensés et il est intéressant de voir que les arbres potentiels, ou en tout cas près de la moitié des arbres, n'auraient pas forcément besoin de leviers particuliers.

Il faudrait simplement convaincre les habitants qui sont propriétaires fonciers, sans forcément réaliser des travaux particuliers pour pouvoir planter les arbres. Dans ce quartier, le nombre total d'arbres potentiels pourrait être de 405. Le gain de canopée pourrait augmenter de 4% et passer de 19 à 23%.

Les éléments évoqués dans ce projet de loi sont actuellement travaillés entre différents offices de l'Etat, mais sans avoir fixé de pourcentage précis pour l'instant. Ce sont les marges de manœuvre dans les quartiers qui ont été étudiées.

Un commissaire (Ve) aimerait savoir si les besoins des différents arbres ont été étudiés, notamment au regard du réchauffement climatique.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga confirme que ce travail se fait et qu'il convient effectivement d'évaluer les besoins notamment au regard du réchauffement climatique et d'étudier les différentes essences d'arbres.

Un commissaire (Ve) indique que l'on parle souvent d'arbres, mais que l'on ne connaît pas forcément les différents types de végétalisation possibles.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga évoque le développement du programme « Nature en ville » et indique que des parois et des toitures végétalisées peuvent être mises en place, par exemple. Au niveau des différents types de végétalisation, il convient de ne pas seulement mettre en œuvre des projets, mais aussi de laisser aux citoyens la possibilité et les moyens d'entreprendre des démarches en faveur de l'arborisation et du développement des éléments de nature en milieu urbain. L'arborisation a été le centre de la thématique, mais l'office travaille également sur d'autres aspects pour que la nature soit la plus présente possible en ville.

Un commissaire (UDC) indique que des arbres centenaires ont été abattus pour la réalisation du CEVA. Il se demande quelles ont été les compensations par rapport au volume qui a été coupé, en termes de chiffres.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga indique que des chiffres peuvent être transmis. Elle précise que ce n'est pas l'office de l'agriculture et de la nature qui est chargé du CEVA, mais elle peut tout à fait se renseigner sur cette question. De nombreuses compensations sont en cours et d'autres vont se réaliser. Ce sont des infrastructures utiles dans le cadre des transports collectifs, mais il est vrai que la création de telles infrastructures nécessite le sacrifice de certains arbres. C'est le cas aussi de la voie verte.

Un commissaire (UDC) rappelle la problématique de la plaine de Plainpalais, sachant qu'il y a du gravier en sous-sol et peu, voire pas, de pleine terre. Des transferts d'arbres au parc Bertrand avaient été évoqués, il se demande ce qu'il en est et si les transplantations ont été fructueuses. Il confirme que les arbres de la plaine de Plainpalais avaient justement un espace réduit, soit peu de sol sous forme de terre.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga répond que c'est une bonne question et indique que c'est la Ville de Genève qui gère ce projet et qu'il y a effectivement tout un travail à faire lorsque les sols sont tapissés de graviers, de béton, etc. Cet enjeu se retrouve dans le cadre du PAV, qui est un îlot de chaleur urbain. Il convient de garantir des zones où des arbres peuvent se développer. Il convient justement de voir si l'on peut déplacer des réseaux ou prendre d'autres mesures pour arboriser.

Un commissaire (UDC) mentionne l'éventuelle extension de l'Aire en lien avec le PAV. Il se demande si un travail de collaboration avec le service des eaux est mis en place pour gérer cette problématique.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga confirme qu'il y a la volonté de remettre à ciel ouvert certains ruisseaux. Elle confirme que la zone du PAV est une zone difficile pour planter des arbres, sachant que c'est une zone bétonnée et industrielle. Des analyses sont cependant réalisées pour voir ce qu'il est possible de faire afin d'insérer la nature dans ce quartier.

Un commissaire (UDC) aimerait savoir si des terrains sportifs sont envisagés dans la zone du PAV pour le foot ou le rugby.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga indique que des réflexions sont en cours et qu'il serait peut-être possible de mettre en place certains aménagements sur les immeubles. Des terrains sportifs comme des terrains de tennis pourraient éventuellement se mettre en place sur les toits, mais cela reste à étudier. Des serres sur les toits seraient également envisageables. Cependant, en termes de coûts, c'est assez important. Ces éléments entrent en tout cas dans le cadre des réflexions du développement du PAV.

Un commissaire (PDC), par rapport à ce PL et à la problématique de la Ville, aimerait savoir ce que l'on doit comprendre par le terme « îlot de chaleur » et ce que signifie « l'espace de biodiversité » en ville. Il évoque également l'office cantonal de l'environnement qui est mentionné dans le projet de loi, sachant que M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga est directrice de l'OCAN, soit l'office cantonal de l'agriculture et de la nature, qui est un autre office.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga souhaitait justement préciser ce dernier élément. Elle signale que c'est justement selon elle l'office cantonal de la nature et de l'agriculture plutôt que celui de l'environnement qui est visé. Sur les îlots de chaleur, la cartographie permet d'avoir une bonne vision d'ensemble et de déterminer où il manque de l'arborisation en identifiant les îlots de chaleur urbains du canton. Il y a en a beaucoup en ville de Genève mais aussi ailleurs.

La première étape consiste à faire l'état des lieux. Il faut ensuite aller sur place pour voir ce que l'on peut faire dans telle ou telle zone. En longeant l'Arve après le pont des Acacias par exemple, l'on se rend compte qu'il y a de la fraîcheur, non seulement avec l'Arve mais aussi avec les arbres qui sont situés le long de ce passage.

La sensation est souvent plus agréable lorsqu'il y a des arbres, mais un arbre ne suffit pas pour créer la sensation de fraîcheur. Dans l'étude en cours, une réflexion porte sur les besoins en termes d'arbres et sur l'identification de la distance qu'un habitant doit parcourir pour se rendre dans une zone

agréable, soit dans un îlot de fraîcheur. Il convient de cibler les quartiers dans lesquels il manque des arbres dans le sens où la distance est importante pour rejoindre une zone de fraîcheur ; ceci afin de voir ce qu'il serait possible de faire pour améliorer la qualité de vie par l'apport d'éléments naturels.

Sur la biodiversité, l'arborisation participe à une présence de la biodiversité en ville, c'est-à-dire que l'arborisation est l'un des éléments qui permettent le développement de la biodiversité. C'est un plus pour la biodiversité, mais il n'y a effectivement pas que les arbres qui peuvent apporter de la biodiversité en ville. Il y a des aménagements urbains comme les passages végétalisés ou les toitures végétalisées qui peuvent contribuer à la hausse de la biodiversité.

Le « hot spot » de la biodiversité ne se trouve pas en ville mais dans l'espace rural. Un espace rural de qualité doit donc être conservé. C'est là où est le cœur de la biodiversité genevoise. L'infrastructure écologique permet de décloisonner et de favoriser le transfert des espèces et des variétés à travers le canton.

Un commissaire (PLR) aimerait comprendre le calcul des 5 points en lien avec l'inventaire historique des arbres. Il se demande si un arbuste est considéré comme un arbre.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga répond que l'arbre doit faire une certaine taille et l'inventaire de 1976 a été fait par des personnes qui ont traversé le canton pour identifier les arbres d'un certain âge. Ils ont recensé un certain nombre d'arbres isolés. Ce recensement a été fait à nouveau dès 2005 afin de compléter l'inventaire du passé. 127 700 arbres ont été comptés en plus et il y a donc davantage d'arbres dans la base de données actuelle. Pour le relevé, un avion passe avec un laser pour constater une arborisation. La prochaine étape serait de pouvoir continuer l'inventaire sur le terrain.

Un commissaire (PLR) demande si le patrimoine d'arbres est en train de croître ou non.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga répond qu'un débat a commencé cet automne et est encore en cours sur les abattages et les raisons de ces derniers. Les abattages d'arbres sont liés parfois à la santé des arbres qui peut être problématique, à la gestion au quotidien pour que les arbres se développent, sachant que certains arbres peuvent empêcher le développement d'autres, etc. Certains arbres sont abattus parce qu'ils gênent des bâtiments à proximité.

Un commissaire (PLR) aimerait savoir s'il y a plus d'arbres qu'avant et s'il y a une volonté d'augmenter le nombre d'arbres.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga expose qu'il y a une érosion des arbres sur le canton et qu'il y a une volonté d'augmenter le nombre d'arbres. Les données

exactes ne sont pas disponibles et il est donc difficile de dire s'il y a plus ou moins d'arbres qu'avant, mais elle pense qu'il y en a moins et qu'il y a une nécessité d'augmenter le nombre d'arbres.

L'espace rural est la zone où il y a le moins d'arbres afin de laisser de la place à l'agriculture, alors que c'est une zone qui pourrait être davantage arborisée. Des arbres pourront être associés aux terrains agricoles.

Un commissaire (PLR) indique qu'on ne sait pas de quel côté on penche, mais plutôt vers la constatation qu'il y a une décrue des arbres. Il aimerait idéalement avoir des chiffres qui sous-tendent ces propos.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga confirme qu'elle a le sentiment qu'il y a moins d'arbres, mais que cela ne repose pas sur des données chiffrables.

Un commissaire (S) évoque la problématique des platanes autour de la rade. Il se demande si ce problème a été réglé. Il se demande également s'il y a des réflexions sur les essences d'arbres vu le réchauffement climatique.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga, sur les platanes autour de la rade, mentionne que c'est une préoccupation et qu'il y a un suivi par rapport à cette problématique. L'objectif est d'éviter que les maladies des arbres se développent. Concernant les essences, cet élément est pris en compte et le réchauffement climatique oblige effectivement la plantation d'autres essences d'arbres. Il convient d'avoir une vision à long terme lorsque l'on plante un arbre.

Elle ajoute que la stratégie d'arborisation doit se faire main dans la main avec les communes, car ces dernières connaissent très bien leur territoire et permettent de faire avancer ce type de projet. Dans les processus en cours, avec notamment la compensation des arbres, elle précise que les personnes qui abattent des arbres doivent actuellement payer. Il y a eu récemment une hausse de la valeur de l'arbre. Les communes peuvent utiliser le fonds dans lequel les compensations financières liées aux abattages sont versées pour autant qu'il y ait une mise en commun par le biais d'une convention. Cela leur permet de prendre en main l'arborisation de leur territoire.

Un commissaire (PLR) trouve essentiel d'avoir un état des lieux. Il a cru comprendre que depuis plusieurs décennies, en Suisse et dans les pays occidentaux, la forêt gagnait du terrain dans le sens où les forêts sont de plus en plus denses, avec plus d'arbres au m<sup>2</sup>. Il lui semble qu'en Europe 2% d'augmentation de la forêt par an ont été constatés. Il se demande ce qu'il en est pour le canton de Genève.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga indique que cela pose la question de l'échelle que l'on prend. Elle a évoqué le canton de Genève avec une canopée de 23% et, si l'on parle du Grand Genève, on est à 50% de canopée. La forêt augmente

dans certaines zones comme dans les Alpes mais pas à Genève. Il y a eu l'abandon de certains alpages et la forêt a donc repris de l'espace, mais à Genève l'on travaille pour identifier les lisières et pour délimiter la zone agricole des forêts. A Genève, la forêt n'a en tout cas pas gagné du terrain en termes de m<sup>2</sup>.

Il y a cependant du renouvellement dans la forêt et un travail se fait avec des associations pour le maintien de la forêt et la qualité des arbres. Les arbres peuvent grandir, mais la surface ne gagne pas du terrain. Le bois et les m<sup>3</sup> de bois augmentent, ce qui signifie que les arbres grandissent, mais la surface ne bouge pas, en totalité.

Un commissaire (PLR) rappelle qu'il y a eu tout un travail de régénération suite à la Seconde Guerre mondiale, période durant laquelle les forêts étaient surexploitées. L'ampleur de la forêt a donc augmenté par rapport à ce qui existait quelques années auparavant.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga indique que cela dépend effectivement des périodes entre les différents siècles. Il y a eu des périodes plus boisées selon l'échelle territoriale ou l'échelle temps. Elle propose de vérifier ce point et de transmettre des chiffres à la commission avec sa présentation.

Un commissaire (PLR) se demande quelle est l'évolution sur Genève-Ville, en termes d'arbres et de canopée.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga indique qu'il y a moins d'arbres sachant que la ville s'est densifiée par rapport à quelques années auparavant.

Un commissaire (PLR) se demande quelle est l'essence d'arbre la plus adaptée pour planter des arbres à Genève, en lien avec la captation du CO<sub>2</sub> notamment.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga répond que cela dépend de la canopée et qu'un grand arbre avec une grande dimension, en termes de captation du CO<sub>2</sub>, est parfois moins efficace lorsqu'il est âgé, par rapport à un arbre en plein développement.

Sur les essences, il est difficile de répondre sachant que ce sont des éléments qui sont en cours de réflexion et il y a eu des regards croisés avec d'autres villes européennes afin de voir ce qui a marché ou moins marché. En termes de circulation et de déplacement de la population, il a été constaté que, dès le moment où plus d'arbres sont plantés dans les zones de mobilité douce, il y a un sentiment de sécurité renforcée et une fréquentation plus importante.

Un commissaire (Ve) aimerait poser une question en lien avec la carte de l'inventaire. Il se demande si ce qui est en bleu correspond à ce qui a disparu.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga répond que le schéma rond correspond aux 103 000 arbres recensés précédemment et aux 127 700 arbres recensés depuis 2005. La carte représente les arbres isolés. Le bleu correspond à ce qui a été relevé historiquement et le vert correspond aux « nouveaux » arbres isolés qui ont été recensés à partir de 2005. Il s'agit d'un relevé des arbres.

Un commissaire (Ve) se demande quel est le nombre d'arbres en forêt sachant qu'il n'y a sur le graphique que les arbres isolés.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga indique que le but est de densifier la zone hors forêt étant donné que les forêts se portent plutôt bien et que le souhait évoqué est d'augmenter globalement la canopée en passant de 23 à 30%. Ce qui est représenté sur la carte correspond aux relevés effectués et non pas à la stratégie d'arborisation. Le but est maintenant d'identifier les lieux où l'on pourrait arboriser davantage et de définir quels leviers devraient être employés.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga a deux éléments complémentaires à préciser sur le PL. Premièrement, il convient effectivement de mentionner plutôt l'office de l'agriculture et de la nature qui est compétent en la matière, au lieu de l'office de l'environnement. Deuxièmement, par rapport au fait qu'une stratégie d'arborisation est en train de se développer actuellement, elle se demande s'il convient de fixer un pourcentage comme celui de 2% qui correspond à environ 500 arbres supplémentaires. Dans l'exemple de Meyrin Prulay, environ 400 arbres pourraient être implantés. Elle se demande donc s'il ne serait pas préférable d'attendre les conclusions de l'étude. L'office reste à disposition de la commission durant les prochains mois.

Un commissaire (Ve) aimerait savoir quelle serait l'échéance si la commission attendait pour traiter ce PL.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga explique que les éléments de l'étude permettraient d'avoir des éclairages sur différents éléments en lien avec le PL. Le PL pourrait éventuellement être ajusté en fonction des résultats de l'étude menée. Elle ne peut parler des propositions au niveau législatif plus en détail, mais indique qu'au niveau du projet en cours, les délais sont actuellement tenus et l'étape finale serait pour juin 2020. Il s'agit donc de quelques mois d'attente.

Des éléments supplémentaires pourraient alors participer à la réflexion en cours.

### **Audition de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat**

M. Dal Busco indique que son département avance de façon résolue et en consolidant les positions, de façon à amener le Grand Conseil à du pragmatisme et du réalisme par opposition à l'idéalisme et à l'aventurisme.

En 2016, le peuple a voté la LMCE qui fixe le cadre et qui est la quintessence de la paix retrouvée entre les différents fronts et protagonistes qui se sont fait la guerre pendant des années. Malgré le fait que le cadre existe, ils n'arrivent pas à consolider le tout aussi vite qu'ils le souhaiteraient.

Il espère que les groupes représentés au Grand Conseil maintiendront leur position pour la votation à venir sur le stationnement. Il est clair que, dans le contexte mentionné, toute velléité d'accélérer quoi que ce soit, comme ces projets de lois<sup>1</sup>, fait courir le risque de rallumer un certain nombre de mèches qui seraient préjudiciables dans le contexte susmentionné. Quoique ces deux projets de lois soient appréciables et déposés avec de bonnes intentions, ce n'est pas la bonne méthode.

La zone 1, soit celle qu'ils proposent de modifier, voit la priorité être accordée aux piétons, au détriment des transports publics, de la mobilité douce et des vélos. S'agissant des transports en commun, il rappelle que des pôles comme Cornavin sont précisément concernés dans cette zone. Ainsi, le PL 12625 ne donnerait même plus la priorité aux TPG, ce qui serait un gros problème. En conclusion, il pense que ces deux projets de lois ne sont pas opportuns et il invite la commission à ne pas entrer en matière, ni sur l'un ni sur l'autre.

Un commissaire (EAG) estime qu'il y a un problème dans la façon avec laquelle ces deux projets de lois ont été présentés par M. Dal Busco. Concernant le PL 12619, ce sont des objectifs assez minimalistes. Il rappelle que le groupe Ensemble à Gauche était de toute façon opposé à la LMCE. En dehors de la LMCE, il existe d'autres principes comme la stratégie biodiversité qui veut renforcer le programme Nature en ville. Pour ces espaces de biodiversité, il faut justement trouver des endroits. Et à quels endroits, autres que ces places de parkings, est-il possible de faire cela ?

M. Dal Busco indique que cela ressort de la compétence de la Ville de Genève et que cette dernière, de majorité de gauche, a largement minéralisé les places de parking plutôt que de les verdir. Entre ce qui pourrait être fait et ce qui est possible, il y a une différence.

Un commissaire (Ve) indique que son groupe a soutenu la LMCE. 4 ans se sont écoulés depuis le vote de la LMCE et ils se sentent floués. Il a fallu attendre une année pour obtenir les 102 mesures. De nombreuses mesures qui devaient être mises en œuvre en 2019 n'ont pas encore été appliquées. Les travaux ont commencé par la moyenne ceinture, ce qui a nécessité une

---

<sup>1</sup> M. Dal Busco était auditionné en même temps pour le PL 12625 Projet de loi modifiant la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) (H 1 21) (Priorité aux piétons dans le centre-ville).

exception à la compensation. Il relève par exemple que tout le stationnement en zone 1 doit être payant et ce n'est toujours pas le cas. Il demande comment cela est possible au regard de la facilité d'appliquer une telle mesure. La votation du mois de mai permettra peut-être de débloquer quelque chose.

M. Dal Busco partage la même frustration que lui et cite, à titre d'exemple, la situation de la rue de la Croix-Rouge. Un projet a été déposé pour faire un essai de mobilité douce et un recours a été déposé. Ils ne peuvent absolument rien faire contre cela. La question de la moyenne ceinture n'a rien à voir avec une question de temporalité ou avec une question de préférence en termes de mobilité. Ils accélèrent le mouvement autant qu'ils peuvent et le parlement sera d'ailleurs saisi prochainement afin d'accélérer le processus.

En parallèle, ils travaillent rapidement pour pacifier tout un certain nombre de quartiers. Un grand nombre de projets sont coincés en raison de la compensation. Il rappelle encore que, si le référendum du 17 mai prochain est perdu, ils prendront beaucoup de retard. Il rappelle également qu'à l'approche des élections communales, certains partis politiques font preuve d'imagination en termes d'initiatives et de projets de lois.

M. Favre ajoute qu'il est faux de dire que rien n'a été fait. Si le Conseil municipal de la Ville de Genève met deux ans pour voter un crédit pour une piste cyclable, cela ne fait que de créer des blocages et des retards. Il indique également qu'il est contre-productif de rendre maintenant toutes les places de stationnement payantes en zone 1 au regard de la situation actuelle. Il faut mettre en place des mesures d'accompagnement afin de ne pas pénaliser les habitants des quartiers concernés. Cette mesure sera mise en place, mais ce serait contre-productif de commencer par là.

Un commissaire (Ve) pense que tout a été fait pour la rue de la Croix-Rouge et dénonce le recours qui a été déposé. Il se demande toutefois ce qu'ils attendent pour mettre en place les autres mesures. Il demande combien de zones piétonnes et de zones à priorité piétonne ont été réalisées en 4 ans. C'est la raison pour laquelle il a déposé ce projet de loi. Il demande également s'ils ont d'autres méthodes pour faire avancer ces projets.

M. Dal Busco indique qu'une solution extrêmement claire pour faire avancer la situation est le parking des Clés-de-Rive qui permettra de pacifier de nombreuses rues. Le projet de Cornavin ira dans le même sens.

M. Favre indique que les Pâquis ont également été largement pacifiés.

Un commissaire (Ve) demande ce qu'il en est de Saint-Gervais.

M. Dal Busco indique que l'accord a été passé pour faire une zone de rencontre sur le quai des Bergues. Ils travaillent actuellement sur deux projets

distincts. Il y a en effet la partie concernant le quai des Bergues, où il y a eu un accord entre les commerçants et la Ville de Genève. Il rappelle que 70% du trafic à Saint-Gervais est du trafic de transit. Normalement, seul le trafic à destination du parking Manor sera autorisé. Il est convaincu que, face aux difficultés du commerce de détail, il faut prodiguer une expérience de qualité. Il importe au Conseil d'Etat que les conditions d'exploitation d'un tel magasin puissent être garanties. L'écrasante majorité des personnes utilisent les transports publics et la mobilité douce pour se rendre à Manor, mais certaines personnes ont besoin d'une voiture pour faire de gros achats et ils souhaitent permettre cela.

Un commissaire (UDC) relève qu'ils ont fermé un bout de la rue du Berne et de la rue de Zurich. La baisse de fréquentation des commerces est de 30% à 40% et il demande s'ils sont prêts à compenser les chiffres d'affaires auprès des commerçants, comme c'est prévu par la loi.

M. Dal Busco se demande pourquoi ce qui marche très bien dans d'autres villes ne marche pas ici. Cela ne concerne pas la structure de la ville. Il faut permettre un accès motorisé mais dans une certaine mesure. Concernant les places de livraison, il est d'avis qu'il en faut plus. Autant il trouve qu'il n'est pas utile d'avoir des places devant chaque immeuble comme sur le quai des Bergues, autant il est nécessaire que les places de livraison ne soient pas squattées.

Un commissaire (UDC) indique que Saint-Gall dispose de 21 parkings pour 35 000 habitants. Il est d'accord sur le fait qu'il faut combattre les voitures ventouses. Il relève qu'il est totalement possible de régler ce problème en faisant des places de stationnement à 30 minutes.

M. Dal Busco prétend que cette conception d'imaginer que le salut des entreprises et des commerces consiste à permettre aux personnes de se garer à côté du commerce est éculée. C'est une question de cohérence est cette dernière est contenue dans la loi.

Un commissaire (UDC) rétorque que Genève a vu son nombre d'habitants croître de 350 000 à plus de 500 000 en 20 ans. Le nombre de frontaliers a également fortement augmenté. Cela a forcément un impact gigantesque sur la mobilité et il faut en tenir compte adéquatement.

M. Dal Busco indique qu'il a été chef d'entreprise et qu'il a été biberonné à la voiture. Il affirme simplement qu'il n'est pas possible d'aller partout et en tout lieu avec sa voiture. Il ne fait rien d'autre qu'appliquer la loi qui est une question de cohérence. Il se trouve qu'il est chargé de cette politique et qu'il espère pouvoir faire progresser tout cela. Il s'adresse à la gauche et leur affirme que ces projets de lois forts sympathiques viennent de déclencher de

nombreuses réactions. Il les invite à prendre conscience de cela. Il rappelle également que, pour les entreprises, la pacification des routes leur sera fortement bénéfique.

Un commissaire (MCG) demande s'il est d'accord avec l'idée qu'un de leurs plus grands problèmes est le trafic pendulaire.

M. Dal Busco répond positivement.

Un commissaire (MCG) demande pourquoi son département s'oppose aux mesures pour le covoiturage.

M. Dal Busco affirme que ce n'est aucunement le cas. Ils mettent en œuvre de nombreuses mesures, par exemple en collaboration avec la Fondation des parkings.

Un commissaire (MCG) demande si son administration est d'accord avec le fait qu'il faut tout entreprendre pour arrêter ce trafic.

M. Dal Busco rétorque que, si 87% des frontaliers viennent en voiture et que la majorité dit n'avoir aucun problème pour se garer, c'est qu'il y a en amont un problème de stationnement.

### *Discussion interne*

Le président demande aux députés ce qu'ils souhaitent faire de ce projet de loi.

Un commissaire (EAG) rappelle que tout un programme sera présenté d'ici le mois de juin pour la biodiversité. Il faudrait donc voir dans quelle mesure cela peut s'articuler ou entrer en contradiction avec le projet Nature en ville. Il propose de geler ce projet de loi temporairement.

Un commissaire (PLR) rappelle que la directrice de l'OCAN a expliqué pourquoi ce projet de loi n'était pas cohérent. Il ne s'agit pas de biodiversité mais de verdir un petit peu la ville. Il pense qu'il n'est pas nécessaire de geler ce projet de loi.

Un commissaire (Ve) indique que le groupe des Verts soutiendra le gel de ce projet de loi.

Un commissaire (PDC) affirme qu'il n'est pas nécessaire d'avoir ce document pour avancer ce dossier.

Un commissaire (S) indique que le parti socialiste soutiendra le gel de ce projet de loi.

Un commissaire (EAG) rappelle que ce projet de loi concerne 2% des places de stationnement situées en surfaces dans les zones denses. Il y a des oppositions au gel de ce projet de loi qui paraît totalement raisonnable. Cette

position est dogmatique alors qu'ils souhaitent simplement attendre d'avoir toutes les cartes en main pour avoir ce débat.

Un commissaire (PLR) indique si le préopinant remplaçant (EAG) avait été là durant les précédentes auditions, il aurait appris que le mot « biodiversité » ne trouve pas sa place dans ce projet de loi.

Un commissaire (UDC) confirme les propos du préopinant (PLR) et ajoute qu'il aurait appris qu'il y a des problématiques importantes en matière de graviers et de fonds pour les arbres. Le groupe UDC refusera l'entrée en matière de ce projet de loi.

***Le président met aux voix le gel de ce projet de loi :***

Oui : 4 (1 EAG, 2 S, 1 Ve)

Non : 7 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Abstentions : 1 (1 MCG)

***Le gel est refusé.***

Un commissaire (Ve) trouve dommage de se prononcer sur ce projet de loi sans les conclusions de l'OCAN. C'est un projet concret en faveur du climat.

Un commissaire (S) demande si le stock de places de stationnement qu'ils peuvent utiliser vient en addition aux dérogations de la LMCE. Si c'est au détriment de places de stationnement pour faire des aménagements de mobilité douce, cela peut être problématique. Il demande s'il est possible de déplacer le vote et d'attendre la réponse à ce niveau-là.

***Le président met aux voix le report du vote d'une semaine :***

Oui : 5 (1 EAG, 2 S, 2 Ve)

Non : 8 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : –

***Le report du vote est refusé.***

Un commissaire (S) indique qu'il s'abstiendra sans avoir obtenu cette réponse.

Un commissaire (EAG) indique à son préopinant socialiste que ces places de stationnement ne rentrent pas dans la compensation. Ce sont des dérogations supplémentaires de suppression.

## Vote

Un commissaire (EAG) affirme que le développement de Nature en ville est important. Il pense que c'est aussi un souhait exprimé par la population genevoise. Les places de stationnement offrent généralement plus de garanties que d'autres endroits. Développer la nature en ville nous oblige évidemment à en mettre à la place de ce qui est minéral. C'est dans un état d'esprit de consensus qu'ils ont proposé 2% de places de stationnement. Malheureusement, la droite reste bloquée dans une position dogmatique « tout-bagnole » avec un manque de volonté de prendre des mesures en faveur de la population. Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra ce projet de loi.

### *Le président met aux l'entrée en matière du PL 12619 :*

Oui : 4 (1 EAG, 1 S, 2 Ve)

Non : 7 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Abstentions : 2 (1 S, 1 MCG)

*L'entrée en matière est refusée.*

## Synthèse

La majorité de la commission des transports a refusé l'entrée en matière sur le PL 12619 en estimant que le PL n'était pas cohérent, car il ne s'agit pas d'un problème de biodiversité mais en réalité de reverdir un peu la ville.

*Catégorie de débat préavisée : II, 30 minutes*

## **Projet de loi (12619-A)**

**modifiant la loi sur la biodiversité (LBio) (M 5 15)** (*Pour que vive la nature en ville – créons 500 espaces de biodiversité et d'arborisation dans la zone dense du canton*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Modification**

La loi sur la biodiversité, du 14 septembre 2012, est modifiée comme suit :

#### **Art. 13A (nouveau)**

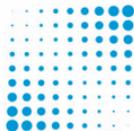
<sup>1</sup> En dérogation à l'article 7B de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (LaLCR), deux pour cent des places de stationnement situées en surface dans les zones denses du canton, telles que définies par le Conseil d'Etat en application de l'article 7B LaLCR, sont converties en espaces de biodiversité.

<sup>2</sup> Les communes sont chargées de la mise en œuvre du présent article. Elles sollicitent les préavis de l'office cantonal des transports et de l'office cantonal de l'environnement.

<sup>3</sup> La date de référence pour le calcul du nombre de places à convertir est le 22 mars 2012.

### **Art. 2      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.



# LES ARBRES À GENÈVE & POTENTIEL D'ARBORISATION

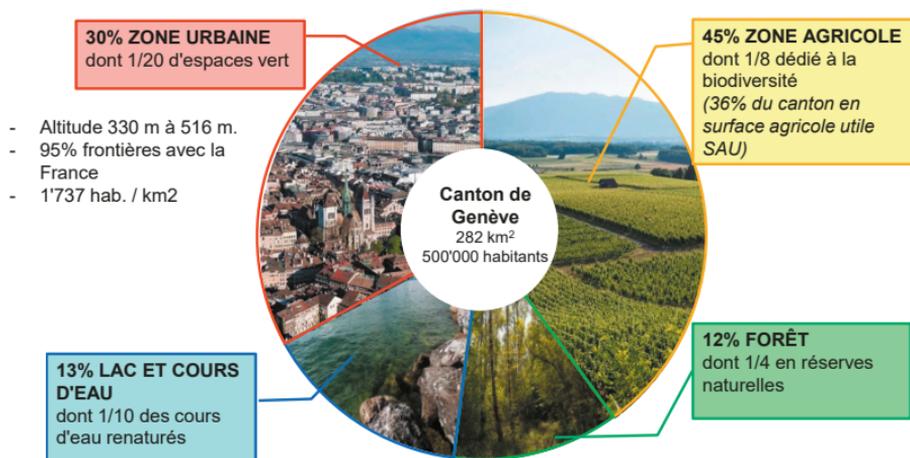


REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF TERRAUX SA

Département du Territoire  
OCAN- Office cantonal de l'agriculture et de la nature

20/02/2020 - Page 1



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF TERRAUX SA

Département du Territoire  
OCAN- Office cantonal de l'agriculture et de la nature

20/02/2020 - Page 2



# LES BESOINS DES ARBRES



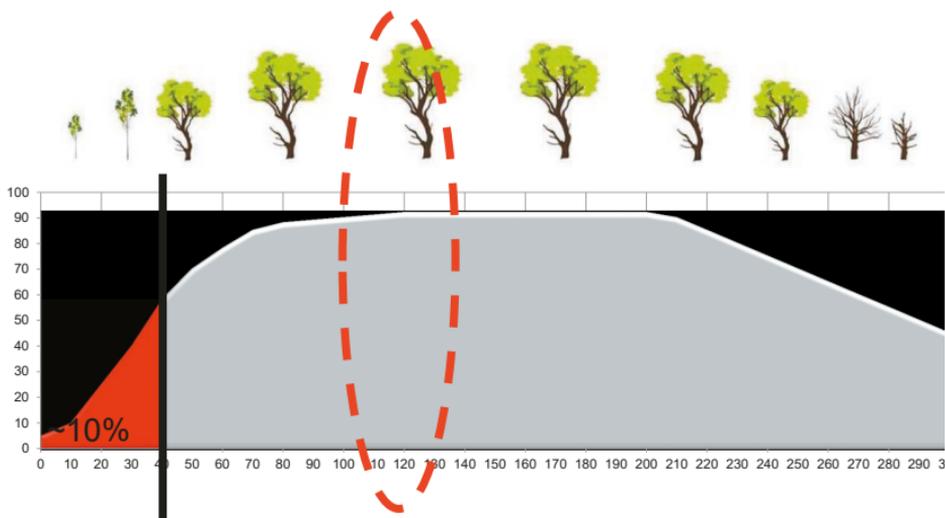
20/02/2020 - Page 3



Département du Territoire  
OCAN - Office cantonal de l'agriculture et de la nature

20/02/2020 - Page 4

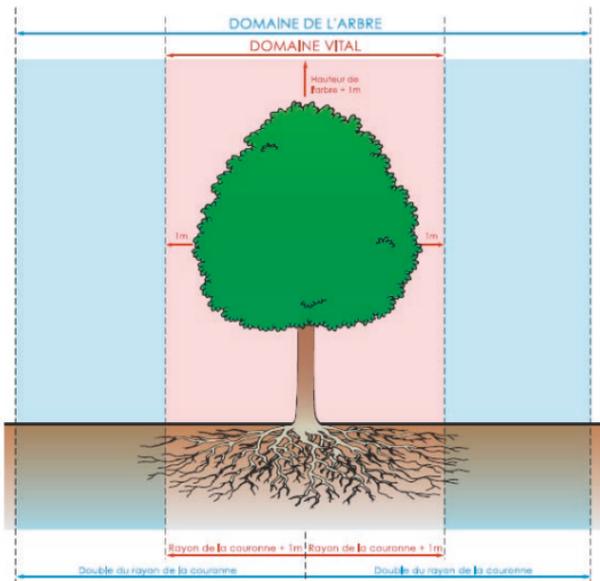
# VALEUR DES BÉNÉFICES DES ARBRES



Age moyen des arbres  
d'alignement en ville

20/02/2020 - Page 5

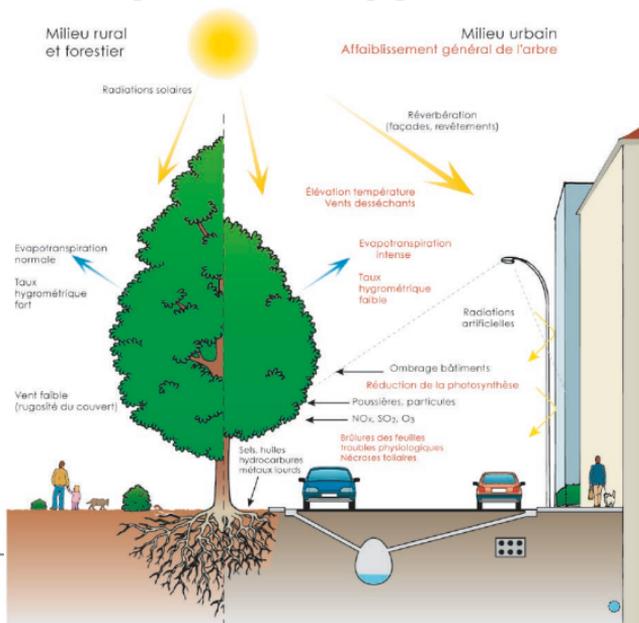
# DOMAINE DE L'ARBRE ET DOMAINE VITAL



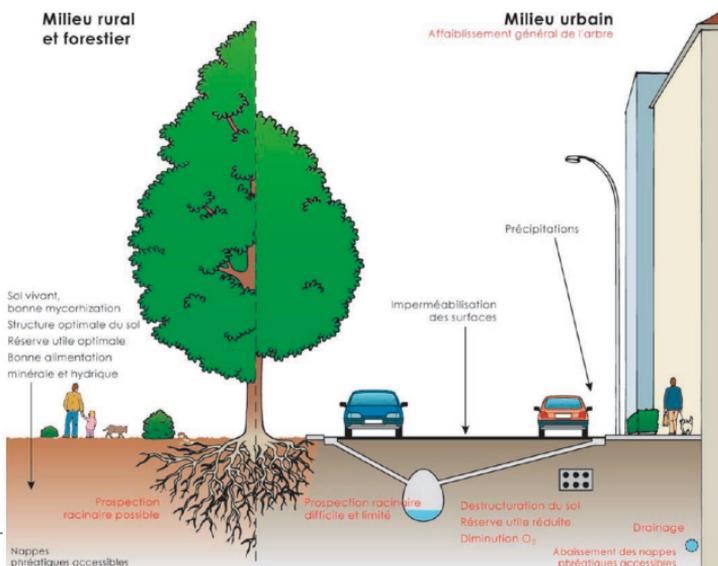
Le **domaine de l'arbre** est l'espace nécessaire à son développement

Le **domaine vital** correspond à la zone d'extension des racines vitales de l'arbre

# L'INFLUENCE EN SURFACE



# L'INFLUENCE DANS LE SOL



# FOSSE DE PLANTATION

## Minimum vs Optimal

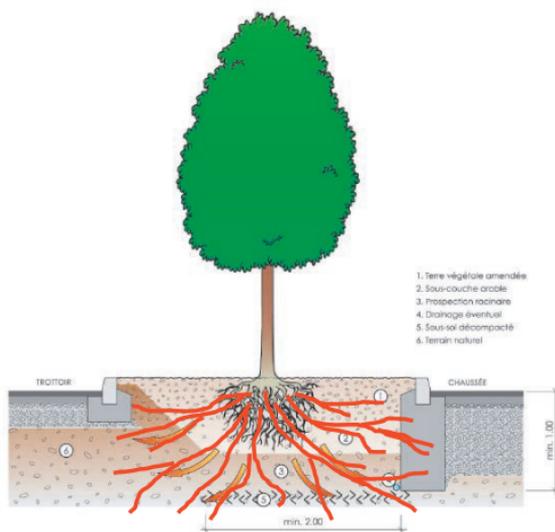
### Volume minimal de 9 m<sup>3</sup> :

- surface minimale de 9 m<sup>2</sup> (1,7 m de rayon)
- largeur minimale de 2 m (en fond de fosse)

Permettre l'extension racinaire sur les faces latérales sur du sol non compacté.

### Dimensions adaptées à l'espèce et à son développement

Arbre à grand développement: 100m<sup>3</sup>...  
Idéalement: pleine terre



20/02/2020 - Page 9

## Synthèse des facteurs influençant la durée de vie des arbres

- Ce n'est pas la capacité de résistance physiologique des arbres qui est limitante, mais **les contraintes des aménagements** qui font que les arbres doivent être abattus dans un laps de temps assez court.
- **Plus les fosses sont grandes** et plus l'accessibilité à un sous-sol naturel est grande, plus le système racinaire pourra se développer de manière optimale et disposer de nutriment et d'eau en suffisance.
- **L'évolution des exigences techniques** (matériaux de remblais, compactages des sols, ...) sont défavorables au développement du système racinaire.
- Les substituts tels que les mélanges terre-pierre, le biochar sont des palliatifs temporaires.



## STRATÉGIE D'ARBORISATION ARBRE ET RÉSEAUX PROJET PILOTE – RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

## STRATÉGIE D'ARBORISATION DE L'AIRE URBAINE

- Identification des espaces **arborisables**
- Identification et priorisation des **leviers d'actions**
- Développement **des modèles, guides et bons exemples**
- Renforcer l'évolution de la pratique visant à **conserver plus d'arbres lors des projets**
- Développer un **programme d'actions exemplatif** réalisables à court (2023) et moyen terme (2028); mais aussi des projets symboliques.

# Stratégie cantonale d'arborisation opérationnelle "notre développement"



## GENÈVE NOUVEAUX QUARTIERS

- ① PRAILLE ACACIAS VERNETS (PAV)**  
En quartiers d'échelles, ce secteur industriel deviendra un ensemble de quartiers résidentiels comprenant un grand parc de 6 hectares, deux halles et de nombreux espaces publics. 12'800\* logements à terme. Début du chantier dès fin de la signature en 2023.
- ② CHERPINS**  
Nouveaux quartiers sur les communes de Carthage et de Plan-les-Ouates. 4'900\* logements environ.
- ③ GRANDS ESSERTS**  
Nouveaux quartier à Veigy. 800\* logements environ pour la première phase, 650 à 2026, et 400\* logements après 2030.
- ④ BERNEX**  
Nouveaux quartier. 10'000\* logements environ d'ici à 2026, 20'000\* à terme environ et 27'000\* à long terme.
- ⑤ COMMUNAUX D'AMBILLY**  
Nouveaux quartier à Thoiry. 26'000\* logements environ. Première étape de 670 logements en cours de construction.
- ⑥ CHÂTELAINE**  
Evolution de quartiers existants. 7'500\* logements environ d'ici à 2030.
- ⑦ VERNIER-MEYRIN-ASERFORT**  
Nouveaux quartier à Veigy. 2'500\* logements environ planifiés d'ici à 2030. Dont 1'000 logements en construction pour le quartier de l'IBAG.
- ⑧ GRANDS SACCONNEX**  
Evolution de quartiers existants et nouveaux quartiers. 13'000\* logements environ planifiés d'ici à 2030.
- ⑨ ZIMEYSAVER**  
Projet des zones résidentielles de Meyrin, Satory et Versois, avec un potentiel de 10'500 emplois supplémentaires d'ici à 2030.
- ⑩ LA CHAPPELLE-LES SCIERES**  
Nouveaux quartiers sur les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates avec 7'000 nouveaux logements, dont environ 420 terminés et plus de 270 en construction.
- ⑪ LES VERGERS**  
Nouveaux quartier à Meyrin. 7'200\* logements. En construction.
- ⑫ JARDIN DES NATIONS**  
Réhabilitation et construction de bâtiments de sièges des organisations internationales (Palais des Nations, Campus santé, BFC, CAS, UIC, OCE, FICR), Cité internationale de Grand-Morin, Cité de la Musique, Institut Nestlé relatif au quartier d'Audoubert, ligne de tram Halles - Grand-Sacconex, axes de mobilité douce et réhabilitation d'espaces verts. En construction.

## GRANDS PROJETS

Tous les grands projets urbains ci-dessous se situent en dehors du territoire d'ici la fin de la signature en 2023.

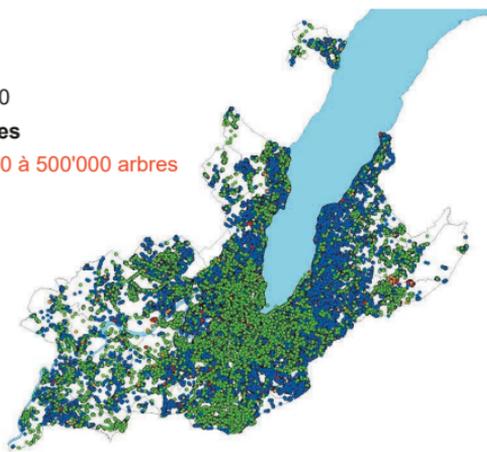
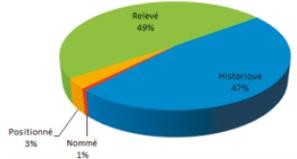


## ESPACES PUBLICS ET DEVELOPPEMENTS URBAINS AUTOUR DES STATIONS LÉMAN EXPRESS

- A GARE DE LANCY-PONT-ROUGE**  
Activités, commerces, espaces publics et quartier de l'Actif avec 640 logements. En construction.
- B HALTE DE LANCY-BÂCHET**  
400 logements à proximité immédiate de la halte à Chêne-Bâchet. Commerces, espaces publics et nouvelle halte de tram. En construction.
- C HALTE DE GENEVE-CHAMPEL**  
Réaménagement du plateau et divers accès et création de nouveaux espaces publics. En construction.
- D GARE DE GENEVE-EAUX-VIVES**  
400 logements, commerces, espaces et équipements publics, dont la Halle de la Comédie. En construction.
- E HALTE DE CHÊNE-BOURG**  
250 logements, commerces, activités et espaces publics. En construction.
- F GARE D'AVULLY**  
1'000 logements à terme, commerces, activités, plate-forme et espaces publics. En construction.

# Stratégie cantonale d'arborisation opérationnelle "notre patrimoine arboré"

- Inventaire historique de 1976: 182'000 arbres
- *Encore présent 109'300 historiques*
- Nouveaux arbres relevés depuis 2005: 127'700
- **Nombre d'arbres dans la base 237'000 arbres**
- Estimation d'arbres isolés hors forêts à 450'000 à 500'000 arbres



# STRATÉGIE CANTONALE D'ARBORISATION OPÉRATIONNELLE "NOTRE PATRIMOINE ARBORÉ"

- Etape 1 : Identification des potentialités d'arborisation (sept.-dec. 2019);
- Etape 2 : Elaboration d'une image guide (fev. mars 2020)
- Etape 3 : Stratégie et guide de mise en œuvre (mars-mai 2020)
- Etape 4 : Finalisation de la stratégie (juin 2020).

# STRATÉGIE CANTONALE D'ARBORISATION OPÉRATIONNELLE "NOTRE PATRIMOINE ARBORÉ"

## Analyse de l'arborisation de l'aire urbaine du canton selon 2 échelles

- La structure paysagère et écologique à l'**échelle territoriale** (territoire cantonal, socle géomorphologique, charpentes, pénétrantes, cours d'eau etc.)
- Le maillage écologique et paysager à l'**échelle de la ville** (échelle ville/urbaine : forêts urbaines, promenades, places etc.)

## L'analyse paysagère et écologique permet de délimiter des tissus urbains.

Etude typologique des tissus

**Cour / Cœur d'îlot** : cours favorable à la plantation, cours limitée, jardins privés

**Rue** : rue principale équipée, rue circulée, rue piétonne, seuil d'immeuble, trottoir d'angle

**Parc**

**Rive**

**Préau/Cour d'école**

**Place**

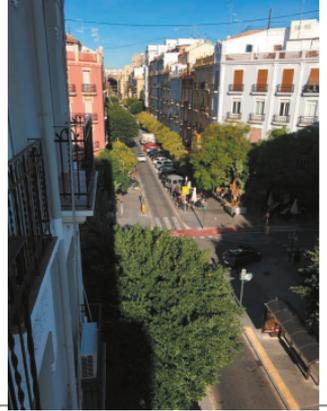
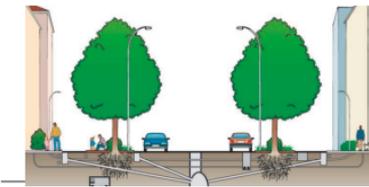
**Promenade**

**LEVIERS D'ACTION ET MESURES**

**Définitions :**

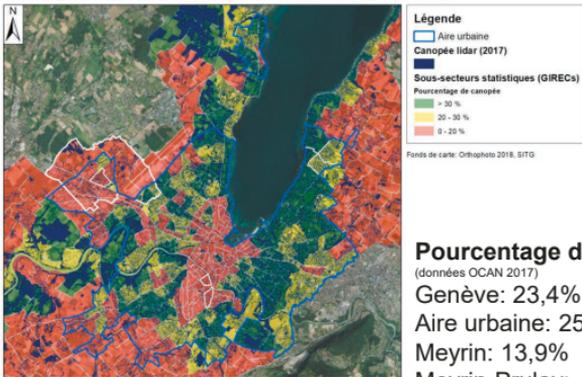
**Leviers d'action :** moyens stratégiques définis pour permettre la réalisation des mesures d'arborisation. « Comment réaliser les mesures d'arborisation »

**Mesures d'arborisation :** actions et études contribuant à l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie d'arborisation genevoise. « Ce que l'on souhaite mettre en place »



**LEVIERS D'ACTION ET MESURES**

Pourcentage de canopée du canton de Genève : sous-secteurs statistiques (GIRECs)



**Pourcentage de canopée**

(données OCAN 2017)  
 Genève: 23,4%  
 Aire urbaine: 25,5%  
 Meyrin: 13,9%  
 Meyrin-Prulay: 19,0%

Tableau 2 : Pourcentage de couverture arborée et objectifs fixés dans des villes d'Europe, d'Australie et d'Amérique du Nord

Ville	% canopée	Objectif (%) et Année
Sydney, Australie	15	27% en 2050
Philadelphie, É.-U.	15,7	30% en 2028
Copenhague, Danemark	16	20% en 2025
Vancouver, Canada	18,6	28% en 2030
Baltimore, É.-U.	20	40% en 2025
Montréal, Canada	20,3	25% en 2025
Genève (Canton), Suisse	21,1	Non-défini
Melbourne, Australie	22	40% en 2040
New York, É.-U.	24	30% en 2030
Barcelone, Espagne	25	30% en 2037
Lyon, France	27	30% en 2050
Moyenne de 21 villes É.-U.	27	40-60%
Boston, É.-U.	29	49% en 2020
Washington, DC, É.-U.	39	45% (sans date)



## LEVIERS D'ACTION ET MESURES

### Pourcentage de canopée actuel: quelques valeurs

Canton de Genève: 23,4%

Aire urbaine: 25,5%

#### Espaces publics populaires:

- Cimetière des Rois: 51,0%
- Parc de la Grange: 48,5%
- Parc des Bastions: 43,9%
- Jardin Anglais: 37,4%
- Plaine de Plainpalais: 10,1%

#### Tissus urbains étudiés:

- Vieux-Carouge: 16,1
- Parc des Acacias: 10,7
- Satigny – Zimeysa: 6,6
- Meyrin – Prulay: 19,0
- Vézenaz – La Combe: 35,9
- Vézenaz – Village: 27,4

## LEVIERS D'ACTION ET MESURES

### Leviers d'action « Comment réaliser les mesures d'arborisation »

#### Planification

P1	Acquérir des propriétés foncières pour arboriser (cession domaine public, servitudes etc.)
P2	Reviser les principes de stationnement pour libérer des espaces à arboriser : supprimer des places de stationnement (oblique, parallèle, perpendiculaire, 1 sur 5, 1 sur 4, 1 sur 3 etc.) pour créer des espaces plantables, créer des parkings silo mutualisés sur plusieurs niveaux
P3	Réorganiser les schémas de circulation et réaffecter des voies à de la mobilité douce
P4	Introduire un coefficient de densité de pleine terre ou sols profonds en fonction des tissus urbains
P5	Introduire un coefficient de densité d'arborisation en fonction des tissus urbains
P6	Planifier et réorganiser les réseaux

## LEVIERS D'ACTION ET MESURES

Conservation	
C1	Qualifier le patrimoine arboré existant et ses services écosystémiques
C2	Renforcer la compensation d'arbre à la parcelle pour chaque demande d'abattage
C3	Actualisation des directives arbres pour renforcer la conservation et le renouvellement durable du patrimoine arboré
Incitation	
M1	Elaborer un programme d'arborisation pour le DIP
M2	Elaborer un programme d'arborisation pour l'OCBA
M3	Elaborer un programme d'arborisation pour les propriétaires privés (entreprises, particuliers) et les inciter à planter des arbres
M4	Elaborer un programme d'arborisation pour les régies et propriétaires immobiliers et les inciter à renforcer l'arborisation de leur patrimoine
M5	Elaborer un programme d'arborisation pour les typologies surfaciques (parcs, cours) et linéaires (rives, rues et voies)

## LEVIERS D'ACTION ET MESURES

Mesures " Ce que l'on souhaite mettre en place "	
M1	Parcs pépinières
M2	Bandes plantables continues
M3	Préverdissement
M4	Afforestation
M5	Fosses de plantation et espaces plantables bien dimensionnés
M6	Trottoirs sans réseaux pour permettre une arborisation dans les secteurs prioritaires
M7	Espaces plantables dimensionnés pour implanter des arbres marquants (min. 100 m3, 100 m2)

## LEVIERS D'ACTION ET MESURES

Mesures " Ce que l'on souhaite mettre en place "	
M8	Production locale et biologique d'arbres
M9	Projets pilotes d'arborisation
M10	Préservation des arbres marquants, majeurs et remarquables existants
M11	Conservation des arbres ordinaires renforcée en intégrant les valeurs écosystémiques et paysage
M12	Requalification de l'arborisation existante dépérissante et/ou non qualitative
M13	Charte de plantation d'arbres sur les parcelles privées pour donner de la qualité à l'espace public.
M14	Suivi des plantations compensatoires renforcé

## CAS D'UN TISSU LÂCHE MODERNE : SECTEUR DE MEYRIN PRULAY : MÉTHODOLOGIE, IDENTIFICATION DES POTENTIELS D'ARBORISATION, DES LEVIERS D' ACTIONS ET DES MESURES

Meyrin - Prulay : Exemple d'une carte de terrain



- Relevé ICA
- Relevé lidar (2017)
- Parcelles de la mensuration
- Domaine routier
- Contraintes hors-sol et sous-sol

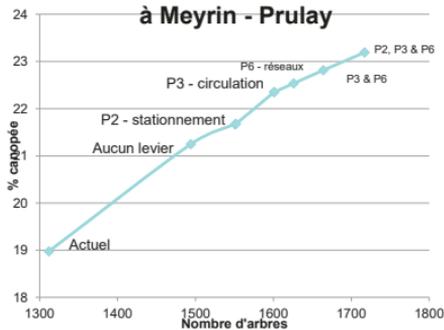
Confrontation à la réalité du terrain, identification de typologies urbaines et de leviers d'action

**CAS D'UN TISSU LÂCHE MODERNE : SECTEUR DE MEYRIN PRULAY :  
MÉTHODOLOGIE, IDENTIFICATION DES POTENTIELS D'ARBORISATION, DES LEVIERS  
D' ACTIONS ET DES MESURES**



**CAS D'UN TISSU LÂCHE MODERNE : SECTEUR DE MEYRIN PRULAY :  
MÉTHODOLOGIE, IDENTIFICATION DES POTENTIELS D'ARBORISATION, DES LEVIERS  
D' ACTIONS ET DES MESURES**

**Evolution possible du potentiel  
arboré  
à Meyrin - Prulay**



P2 - Réviser les principes de stationnement  
P3 - Réorganiser les schémas de circulation  
P6 - Planifier et réorganiser les réseaux

Leviers d'action	arbres potentiels	gain de canopée (%)
Aucun	182	2,3
P2 seul	57	0,4
P3 seul	1	0,0
P6 seul	49	0,7
P2 et P3	0	0,0
P2 et P6	25	0,2
P3 et P6	38	0,3
P2, P3 et P6	53	0,4
Total	405	4,2

Date de dépôt : 18 mai 2020

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### Rapport de M. Pierre Vanek

Mesdames et  
Messieurs les député·e·s,

Déposé en début décembre de l'an dernier, le PL 12619 d'Ensemble à Gauche « Pour que vive la nature en ville – créons 500 espaces de biodiversité et d'arborisation dans la zone dense du canton », dont Pierre Bayenet est le premier signataire, propose d'introduire un article nouveau supplémentaire dans notre loi sur la biodiversité (LBio – M 5 15) du 10 novembre 2012.

Rappelons en préambule que la biodiversité est une ressource naturelle vitale et protégée à teneur de l'art. 157 de notre constitution cantonale. En son art. 1, notre LBio quant à elle rappelle que : « *La biodiversité constitue une ressource nécessaire à la vie humaine, notamment sur les plans écologique, génétique, social, économique, scientifique, médical, alimentaire, éducatif, culturel et récréatif.* »

La crise sanitaire en cours liée au coronavirus puise notamment son origine dans le fonctionnement sans frein d'un système économique qui engendre la déforestation, la perte de biodiversité et le réchauffement climatique.

Pour Ensemble à Gauche, la priorité de nos sociétés doit être de travailler à garantir à chacun·e ce qui est nécessaire au bien commun : alimentation de qualité, logements et environnement de vie répondant aux besoins, système de santé publique gratuit axé sur la prévention et offrant les meilleurs soins à toutes-tous, formation permettant à chacun·e de développer toutes ses potentialités, respect d'un métabolisme équilibré entre environnement naturel et activités humaines...

C'est sur ce dernier point, comme sur l'environnement de vie répondant aux besoins de chacun·e, que ce projet de loi propose une avancée très – probablement trop – modeste.

## Une démarche concrète et innovante

La LBio évoquée ci-dessus a – notamment – pour but « *d'encourager tout projet ou démarche innovante en matière de biodiversité* ». L'article nouveau proposé par le PL 12619 s'inscrit donc pleinement dans les objectifs de ladite loi puisqu'il propose justement une démarche concrète et innovante en matière de biodiversité en milieu urbain et lui donne les moyens légaux d'être mise en œuvre en dérogeant modestement aux impératifs de la loi sur la circulation routière.

Qu'on en juge, ce PL prévoit que « *deux pour cent des places de stationnement en surface dans les zones denses du canton [...] sont converties en espaces de biodiversité* ». Ce sont les communes qui sont chargées de la mise en œuvre de cette disposition en obtenant un double préavis de l'office cantonal des transports et de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.

Cet aménagement pourra – à teneur de la loi – se faire en dérogation à l'art. 7b de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière LaLCR, donc sans compensation des places de parking converties.

Le 28 janvier 2020, le premier signataire du projet venait le présenter à la commission des transports. Il convient de signaler que cette présentation aux transports était déjà – en soi – nécessairement un peu décalée. Puisque l'impact du PL sur les transports individuels motorisés par automobile est simple, modeste et connu.

A terme il s'agit en effet de « sacrifier » 2% des places de stationnement urbaines, soit de supprimer une place de parc sur cinquante au bénéfice des îlots verts prévus.

Ce n'est donc en effet que très subsidiairement une mesure, au demeurant bienvenue, en matière de transports – en ce sens qu'elle réduit – mais homéopathiquement, l'attractivité de l'automobile déjà en perte de vitesse pour les habitant·e·s des zones urbaines denses du canton.

## Les transports : une erreur d'aiguillage ?

Des député·e·s Ve et PDC et se sont d'ailleurs exprimés en commission pour dire que c'est surtout sous l'angle de son intérêt du point de vue de l'environnement que le projet aurait pu et dû être appréhendé à travers un renvoi à la commission de notre Grand Conseil qui s'occupe de ces affaires, c'est-à-dire à la commission de l'agriculture et de l'environnement.

Des député·e·s S et EAG ont quant à eux rappelé que le Bureau du Grand Conseil avait estimé que la problématique du PL relevait de l'aménagement

et que c'est plutôt cette commission-là, avec sa vision plus globale qui serait la mieux outillée pour traiter le projet. D'autant que des projets analogues traitant notamment de l'arborisation sont pendants devant ladite commission. Le plénum du parlement en avait jugé autrement...

C'est ce renvoi aux transports qui explique sans doute le traitement sommaire et la fin de non-entrée en matière qu'y a subis cette loi. Pour ces motifs l'auteur du présent rapport de minorité proposera en fin de débats un renvoi à l'aménagement.

Quoiqu'il en soit, Pierre Bayenet a plaidé en faveur de son projet ainsi :

*Il indique que ce projet de loi vise à remettre en question l'espace dévolu au béton et à trouver une façon de verdier la ville. La protection de l'environnement a évolué ces derniers temps. Il faut traiter l'entier de la planète comme un écosystème qui doit accommoder tant l'être humain que les autres espèces. Cela appelle la nécessité de créer des espaces en terrain bâti et en milieu urbain. Le milieu urbain présente la complexité que beaucoup de gens doivent utiliser l'espace urbain. La biodiversité passe souvent au second voire au troisième plan.*

*Pour redonner une place à la biodiversité, il est possible par exemple de renaturer les places publiques. Cela semblerait simple, mais ce n'est pas le cas. La plupart des places publiques servent de parking souterrain, comme à Plainpalais ou encore à la place Saint-Antoine. Il est possible de végétaliser les trottoirs. Il a cité un exemple à ce propos à Paris, mais cette dernière solution est peu réaliste à Genève car, sous les trottoirs, passent toutes les canalisations. En réalité, la seule solution qui reste concerne les places de stationnement.*

*Plein de questions se posent. Il faut se demander si ces espaces seront clôturés ou non. Il ne répond pas à ces questions, mais cela devra être résolu au moment de la mise en œuvre. Il faut donner la possibilité aux communes de faire ces changements. C'est un projet qui apporte un petit élément de réponse à un problème majeur. C'est une solution concrète qui aborde le fond du problème, à savoir déterminer de qui il faut donner de l'espace à la biodiversité.*

Au cours de l'échange avec l'auteur en commission celui-ci dira que son projet concerne 500 places environ soit 5000 m<sup>2</sup>, que c'est un premier pas modeste, que c'est plutôt sous la chaussée que sous les trottoirs qu'on trouvera la pleine terre nécessaire, etc.

## **Le PLR ne croit pas à la biodiversité**

L'opposition de fond est venue – sans surprise – du PLR, un député de ce parti l'exprimera avec une franchise bienvenue en ces termes : « *Il ne croit pas qu'il soit possible de créer de la biodiversité en ville [...] La biodiversité peut se retrouver dans la campagne et la forêt mais pas entre deux voitures en ville.* »

Il affirmera en outre que : « *Il n'est pas possible de tout faire sur le même espace. Il demande [à l'auteur] s'il préfère la fluidité et la sécurité ou la biodiversité.* »

Une position réactionnaire franche : pas de biodiversité en ville, priorité à la fluidité sécurisée du trafic sur la qualité de l'environnement urbain. Position à laquelle l'auteur du PL a répondu qu'il fallait bien sûr concilier de nombreux paramètres, mais que celui de la nature en ville et de la biodiversité ne pouvait être ignoré.

## **Une audition constructive et très intéressante**

Lors de la séance du 4 février 2020, la commission des transports accueille M<sup>me</sup> Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature. Il convient de préciser qu'en cas d'adoption de cette loi c'est bien son office qui serait concerné et qui devrait être amené à préavis, plutôt que l'office de l'environnement.

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga présente à la commission un remarquable panorama de la situation et de la stratégie d'arborisation du canton encore en cours d'élaboration et qui devait être finalisée au cours de l'année. Dans le cadre de cette stratégie, affirme-t-elle, « *Il conviendra de développer des modèles, des guides et de bons exemples pour l'arborisation en ville, sur la base des leviers identifiés* ».

Il n'entre pas dans le champ d'un rapport de minorité de résumer toute sa passionnante présentation que le rapporteur de majorité aura sans doute eu à cœur d'annexer au présent rapport.

Relevons néanmoins quelques points importants en lien avec le PL que nous examinons :

M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga confirme les propos de l'auteur selon lesquels « *Les réseaux sont souvent sous les trottoirs pour éviter de devoir fermer des rues en cas d'entretien* ». En outre, « *Une cartographie des sous-sols existe et peut être utilisée afin de déterminer les zones qui sont adéquates et celles qui ne le sont pas.* », indique-t-elle.

Elle affirme surtout que : *« Les éléments évoqués dans ce projet de loi sont actuellement travaillés entre différents offices de l'Etat, mais sans avoir fixé de pourcentage précis pour l'instant. »* Affirmant en outre que : *« L'arborisation a été le centre de la thématique, mais l'office travaille également sur d'autres aspects pour que la nature soit la plus présente possible en ville. »*

Comme elle l'affirme et comme ne l'ont pas entendu certains à droite :

*« Sur la biodiversité, l'arborisation participe à une présence de la biodiversité en ville c'est-à-dire que l'arborisation est l'un des éléments qui permettent le développement de la biodiversité. C'est un plus pour la biodiversité, mais il n'y a effectivement pas que les arbres qui peuvent apporter de la biodiversité en ville. Il y a des aménagements urbains comme les passages végétalisés ou les toitures végétalisées qui peuvent contribuer à la hausse de la biodiversité. »*

Elle indique encore au chapitre de la problématique de la chaleur croissante en ville que : *« Il convient de cibler les quartiers dans lesquels il manque des arbres dans le sens où la distance est importante pour rejoindre une zone de fraîcheur ; ceci afin de voir ce qu'il serait possible de faire pour améliorer la qualité de vie par l'apport d'éléments naturels. »*

Sur le rôle des communes : *« Elle ajoute que la stratégie d'arborisation doit se faire main dans la main avec les communes, car ces dernières connaissent très bien leur territoire et permettent de faire avancer ce type de projet. »*

Enfin M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga *« indique que le but est de densifier la zone hors forêt étant donné que les forêts se portent plutôt bien et que le souhait évoqué est d'augmenter globalement la canopée en passant de 23% à 30% ».*

On le voit, les interventions de la directrice de l'office semblent largement convergentes avec celles des auteur-e-s du PL. Cependant, *« par rapport au fait qu'une stratégie d'arborisation est en train de se développer actuellement, elle se demande s'il convient de fixer un pourcentage comme celui de 2% qui correspond à environ 500 arbres supplémentaires. Dans l'exemple de Meyrin Prulay, environ 400 arbres pourraient être implantés. Elle se demande donc s'il ne serait pas préférable d'attendre les conclusions de l'étude. L'office restant à disposition de la commission durant les prochains mois. »*

Ainsi, M<sup>me</sup> Hemmeler Maïga explique que les éléments de l'étude en cours *« permettraient d'avoir des éclairages sur différents éléments en lien avec le PL. Le PL pourrait éventuellement être ajusté en fonction des résultats de l'étude menée. Elle ne peut parler des propositions au niveau*

*législatif plus en détail mais indique qu'au niveau du projet en cours, les délais sont actuellement tenus et l'étape finale serait pour juin 2020. Il s'agit donc de quelques mois d'attente. Des éléments supplémentaires pourraient alors participer à la réflexion en cours. »*

**En clair, on peut tirer de l'audition de la directrice de l'office que le PL va dans le bon sens, il pourrait peut-être être amélioré par une intégration meilleure dans une stratégie plus générale en phase finale d'élaboration, il pêche aussi peut être par un manque d'ambition... et mériterait – en conséquence – d'être mis au frigo deux ou trois mois pour être discuté *in fine* et le cas échéant adapté, à la lumière de la stratégie cantonale d'arborisation en cours de finalisation. Ce sont les conclusions de cette audition.**

### **Un autre son de cloche**

Cependant l'audition de Serge Dal Busco comme chef du département chargé des transports est venue apporter un autre son de cloche. Amalgamant deux projets de lois tout à fait distincts, celui-ci et le PL 12625 (sans rapport entre eux) – et sans se prononcer d'aucune manière concrètement sur le PL 12619 et ses objectifs, ledit conseiller d'Etat apparemment embarrassé est resté dans des généralités absolues, façon Champagnac.

Citons-le texto :

*Il indique que son département avance de façon résolue et en consolidant les positions, de façon à amener le Grand Conseil à du pragmatisme et du réalisme par opposition à l'idéalisme et à l'aventurisme. En 2016, le peuple a voté la LMCE qui fixe le cadre et qui est la quintessence de la paix retrouvée entre les différents fronts et protagonistes qui se sont fait la guerre pendant des années. Malgré le fait que le cadre existe, ils n'arrivent pas à consolider le tout aussi vite qu'ils le souhaiteraient. Ils espèrent que les groupes représentés au Grand Conseil maintiendront leur position pour la votation à venir sur le stationnement. Il est clair que dans le contexte mentionné, toute velléité d'accélérer quoi que ce soit, comme ces projets de lois, fait courir le risque de rallumer un certain nombre de mèches qui seraient préjudiciables dans le contexte susmentionné. Quoi que ces deux projets de lois soient appréciables et déposés avec de bonnes intentions, ce n'est pas la bonne méthode...*

En résumé, selon Serge Dal Busco, il était urgent de ne pas « accélérer quoi que ce soit » de crainte de mettre le feu au lac... Le fait que, comme l'a dit la directrice de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature, « *Les*

*éléments évoqués dans ce projet de loi sont actuellement travaillés entre différents offices de l'Etat* » ne l'a apparemment pas effleuré comme devant être pris en compte. Il est vrai – encore une fois – qu'il s'agissait d'un PL sur lequel le département chargé des transports n'avait pas forcément des lumières particulières à apporter, outre de le dire appréciable et pétri de bonnes intentions.

Quoiqu'il en soit l'idée forte et énergique de Serge Dal Busco de ne « rien accélérer » aurait – raisonnablement – pu être comprise comme allant dans le sens du gel proposé par EAG de ce projet de loi pour quelques mois conformément à la suggestion à ce sujet de la directrice de l'office de l'agriculture...

Que nenni : toute la droite a refusé cette posture réaliste et pragmatique en refusant le gel prudent du PL 12619 pour pouvoir l'exécuter séance tenante par une non-entrée en matière accélérée.

Au final donc, ce modeste projet de loi a été refusé par toute la droite, et soutenue par la seule gauche et les Verts... à l'exception d'ailleurs de la voix d'un socialiste qui a imaginé que les places converties en havres de biodiversité pourraient venir en déduction du stock de places de parc admises « pour faire des aménagements de mobilité douce », ce qui paraît un peu incongru... pour ne pas dire tordu ! Le PL ne se prête en effet pas à cette interprétation.

### **Ainsi, en conclusion, le présent rapporteur vous propose :**

1. de renvoyer – comme le suggérait le Bureau initialement – ce PL à la commission d'aménagement ;
2. de recommander à celle-ci de « geler » le PL 12619 dans l'attente de la finalisation de la stratégie cantonale en matière d'arborisation conformément à la suggestion intelligente de la directrice de l'office cantonal concerné.

Au cas où cette approche, infiniment prudente et pragmatique, ne recueillait pas la majorité qu'elle mérite, le rapporteur de minorité vous inviterait, Mesdames et Messieurs les député·e·s, à voter dans l'enthousiasme l'entrée en matière de ce PL, manifestement en conformité avec les exigences de l'heure en matière de biodiversité, de développement de la nature en ville, d'arborisation accrue, de lutte contre les effets du réchauffement climatique...